Questions orales

Est-ce que le gouvernement savait que M. Wilson s'était vu retirer en 1992 son pouvoir de signature par le sous-ministre de l'Industrie au moment où la décision a été prise de le nommer conseiller à l'éthique?

[Traduction]

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre et le gouvernement du Canada ont entière confiance dans l'intégrité et la moralité du conseiller en éthique.

Si le député de l'opposition a une preuve du contraire, qu'il la fasse connaître et qu'il porte une accusation.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, de la réponse de la vice-première ministre, je conclus que le gouvernement savait et que le premier ministre savait. Et, dans ce contexte, puisque le premier ministre savait, comment a-t-il pu cacher à l'opposition cette information? Lorsqu'il l'a consulté en juin dernier au sujet de la nomination de M. Wilson, est-ce que la vice-première ministre ne reconnaît pas que le premier ministre a ainsi commis lui-même un grave accroc aux règles élémentaires d'intégrité en cachant cela à l'opposition?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le chef de l'opposition, hier midi, en réponse à la déclaration faite par le premier ministre a dit, et je cite: «On n'a jamais mis en question l'intégrité du premier ministre.» Il l'a dit hier, il a même été consulté pour la nomination de la personne en question.

Alors maintenant, le premier ministre lui-même a dit hier qu'il prend entière et pleine responsabilité pour les décisions prises auprès de ses ministres. Alors, si le député d'en face veut attaquer les fonctionnaires qui n'ont pas le droit de se défendre, qu'il porte une accusation.

• (1425)

[Traduction]

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le premier ministre a dit que son cabinet remettait aux ministres un recueil confidentiel de règles de conduite au moment où ils acceptent leur portefeuille. C'est bien le minimum auquel nous puissions nous attendre de la part d'un gouvernement qui prétend se soucier sérieusement de l'intégrité. Le public et le Parlement ont le droit de voir ces lignes directrices pour pouvoir juger si elles sont respectées ou violées.

Comme le premier ministre a promis un gouvernement marqué au coin de l'intégrité et de la transparence, accepterait-il de déposer ces lignes directrices initiales qui ont été remises en novembre aux ministres de sorte que nous puissions les comparer avec les nouvelles lignes directrices que le gouvernement propose d'appliquer et avec la position du gouvernement concernant les activités du ministre du Patrimoine canadien?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a promis un débat complet et ouvert sur les nouvelles lignes directrices. Je suis convaincue que, dans le contexte de ces

lignes directrices, le commissaire à l'éthique va vouloir faire connaître tous les faits.

J'espère qu'on tiendra une débat public complet, car je sais que ces lignes directrices résisteront à l'épreuve du temps. Nulle ligne directrice ne permet cependant de mesurer l'honnêteté d'une personne.

Le premier ministre a dit qu'il mettait son intégrité en jeu, car on ne jugera pas notre gouvernement d'après ce qui est écrit dans les lignes directrices, mais plutôt d'après l'honnêteté et l'intégrité dont lui et ses ministres auront fait preuve dans l'exercice de leurs fonctions. Personne ne met en doute l'honnêteté ou l'intégrité du premier ministre.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, ils ne déposeront donc pas les lignes directrices.

Quiconque a étudié les relations des ministres avec les organismes quasi judiciaires sait qu'une seule ligne directrice devrait guider leurs communications. Ils devraient communiquer uniquement par le truchement des lois, des décrets du conseil et des mémoires déposés auprès des commissions d'enquête publique, et c'est tout.

Or, hier, le premier ministre a dit que la seule ligne directrice qu'il ait donnée en novembre dernier à ses ministres à propos de ces communications, c'est qu'ils devraient communiquer avec ces organismes en s'adressant uniquement aux personnes compétentes. Un premier ministre qui a passé 30 années de sa vie dans la vie publique, dont quelques—unes en tant que ministre de la Justice, peut sûrement émettre une meilleure ligne directrice que celle—là.

Est-ce que le reste des lignes directrices du gouvernement en matière d'éthique sont aussi faibles et piètrement énoncées que celle-là? Dans l'affirmative, que fera exactement le gouvernement pour les renforcer?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, si on suivait le raisonnement du chef du tiers parti, on dirait au député d'Okanagan—Similkameen—Merritt, qui a écrit au ministre au nom d'une de ses électrices qui s'alarmait de la hausse du coût d'abonnement au câble de télévision, que le ministre ne peut transmettre ses préoccupations. Or, dans l'exercice de ses fonctions, le ministre a le devoir de veiller à ce que le système de câblodiffusion fonctionne bien.

Le premier ministre a mis en place un système prévoyant que toutes les lettres passeront à l'avenir par le conseiller en éthique. Cela nous semble être une mesure provisoire équitable. Nous espérons avoir à la Chambre un débat complet et ouvert pour en arriver à des lignes directrices qui permettront aux ministres de s'acquitter de leurs responsabilités et aux députés d'obtenir les services qu'ils méritent de la part des ministres du gouvernement.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, ce que font 99 p. 100 des ministres d'autres gouvernements, c'est conseiller à leur électeur de communiquer